



PROJET PÉDAGOGIQUE :
Accueil Collectif de Mineurs
Les ateliers (Joliot Curie-Gabriel Péri)

Actualisé le : **2 novembre 2020**

Réalisé par : **Service Jeunesse & Sports**

Préambule

À partir du cadre fixé par le projet éducatif, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique. Ce document est **spécifique aux caractéristiques de chaque accueil et résulte d'une préparation collective. Il traduit l'engagement d'une équipe pédagogique dans un temps et un cadre donné.**

Une nécessaire cohérence existe donc entre projet éducatif (les intentions, les buts et les valeurs) et projet pédagogique (les options pédagogiques et les choix méthodologiques).

Ce document est conçu comme **un contrat de confiance entre l'équipe pédagogique, les intervenants, les parents et les mineurs sur les conditions de fonctionnement et sert de référence tout au long de l'action.**

Le projet permet de **donner du sens aux activités proposées et aux actes de la vie quotidienne.** Il aide à construire la démarche pédagogique

Il est diffusé avant l'ouverture de l'accueil, sous différentes formes (document de communication, lettre aux parents et aux jeunes, etc.) aux parents ainsi qu'à la DRJSCS du lieu du séjour.

SOMMAIRE

I. Descriptif de l'accueil	2
II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur.....	3
III. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe	4
IV. Le projet de fonctionnement.....	4
V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique).....	5
VI. Communication envers les familles	6
VII. L'évaluation.....	7

I. Descriptif de l'accueil

A. La nature de l'accueil

- Accueil Collectif de Mineurs sans hébergement « Les ateliers Joliot-Curie et Gabriel Péri »
-

Plusieurs ACM et référents :

- ACM Gabriel Péri → M. DELAGE Romain
- ACM Joliot-Curie → M. IMBERT Adrien

B. Nom et coordonnées complètes de l'organisateur

La commune de Saint-Chamas, organise depuis de nombreuses années des accueils collectifs de mineurs durant les temps périscolaires (mercredis) et extrascolaires (vacances) auprès d'enfants de la commune âgés de 3 à 17 ans.

Organisateur : Mairie de Saint-Chamas

La Récampado, 21 Avenue Maurice Berle, 13250 Saint-Chamas

Frédérique Verranini, Directrice du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09 70 21 11 00 / 06 18 47 10 68 - frederique.verranini@saint-chamas.com

Rémi Magne, Directeur Adjoint du service Jeunesse & Sports

Tél. : 09 70 21 11 00 / 06 20 63 55 01 – remi.magne@saint-chamas.com

C. Numéro de déclaration DDJS de l'accueil

École Gabriel Péri → n° 0130199AP000420E01

École Joliot-Curie → n° 0130199AP000320-E01

D. Le lieu de l'accueil

Afin de répondre au mieux aux attentes des familles en matière de mode de garde et accueillir les enfants dans des conditions optimales grâce à des locaux adaptés à chaque tranche d'âge, notre accueil est situé sur les écoles Joliot-Curie et Gabriel Péri.

Ce bâtiment accueille les enfants âgés de 6 à 11 ans sur les temps périscolaires.

Une cour arborée et sécurisée permet aux enfants de pratiquer des activités extérieures. Cet espace est valorisé par la présence d'un potager et d'un grand préau.

A Joliot-Curie :

EQUIPEMENTS INTÉRIEURS :

- 1 infirmerie ; 1 grande salle d'activités situées en haut ; 1 salle informatique / salle des maitres ; 1 algéco pour les ateliers manuels ; 10 salles de classe (en cas de besoin)

•

EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS :

- Cour arborée et sécurisée ; Tables de ping-pong ; Plateau sportif (foot/basket) ; Jardin ; 1 grand préau

A Gabriel Péri :

EQUIPEMENTS INTÉRIEURS :

- 1 infirmerie ; 1 grande salle d'activités situées en haut ; 1 salle informatique ; 10 salles de classe (en cas de besoin) ; 1 salle de gym

EQUIPEMENTS EXTÉRIEURS :

- Cour arborée et sécurisée ; Tables de ping-pong ; Plateau sportif (foot/basket) ; Jardin ; 1 grand préau

E. La dates de l'accueil, l'effectif et l'âge des mineurs accueillis

L'accueil de mineurs est organisé par la commune de Saint-Chamas et fonctionne dans les locaux des écoles Gabriel Péri et Joliot-Curie pendant le temps périscolaire, c'est à dire :

- Le matin de 7h30 à **8h10**.
- Le midi de 12h00 à 14H00.
- Le soir de 16h30 à 18h30.

L'accueil de mineurs accueille les enfants de la commune scolarisés en écoles élémentaires (Joliot-Curie, Gabriel Péri).

Les capacités d'accueil :

- 54 places le matin. (1 animateur pour 14 enfants matin et soir)
- 60 places le soir.
- le midi 1 animateur pour 30 enfants (quota établi par Mr le maire).

La gestion pédagogique de l'accueil de mineurs multi sites est confiée à Mr DELAGE Romain (BAPAAT, BEATEP) qui est le référent sur l'école Gabriel Péri et Mr IMBERT Adrien (BPJEPS, BAFD) référent sur l'école Joliot-Curie.

F. L'accueil d'enfants porteur d'un handicap

L'organisateur doit pouvoir accueillir et proposer des moyens d'adaptation à des enfants porteur d'un handicap, dans la mesure du possible sans que l'intérêt général ne soit affecté.

G. Les modalités de transports sur place

Dans le cadre des ateliers, nous ne faisons pas de déplacement hors de la commune. Il nous arrive de nous rendre à la médiathèque, dans ce cas, nous faisons le déplacement à pied avec deux animateurs.

H. Les activités dominantes de l'accueil

Activités sportives, culturelles et liées à l'environnement.

I. Le matériel pédagogique à disposition et le budget prévu

Nous avons du matériel afin de répondre aux besoins spécifiques de l'accueil :

- Sono ; Déguisements ; Jeux de sociétés ; Matériels pour les activités manuelles
- Du matériel pour les activités sportives (badminton, ballons, chasubles, plots, baseball, palet breton, moly, tables de tennis de table et pétanque)

J. Le règlement intérieur de la structure et de l'organisateur

Le règlement intérieur de l'accueil est joint en annexe.

II. Rappel des principaux objectifs du projet éducatif de l'organisateur

Fil rouge : Nous plaçons la biodiversité et la protection de la nature au cœur de notre dynamique de travail.

Tout au long de l'année des actions écocitoyennes, de tri sélectif de recyclages, et de découverte de la nature seront mises en place.

Objectifs pédagogiques :

- Lutte contre le gaspillage, l'éveil au goût et les actions écocitoyennes
- Insuffler la bienveillance et l'amélioration du cadre de vie
- Découvrir des jeux d'animation, des activités sportives et artistiques.

III. Les intentions éducatives du directeur et de l'équipe

A. Les objectifs spécifiques :

- Tout au long de l'année un projet de lutte contre le gaspillage sera mis en place en faisant de la prévention sur la nutrition et le zéro déchet. Cette prévention se déroulera autour de jeux, de quizz et d'actions comme le compostage. Des activités de jardinage bio, de bricolage, de recyclage seront suivies toute l'année par l'équipe d'animateurs.
- Permettre aux enfants d'évoluer vers l'objectif commun d'un cadre de vie agréable et sans conflits. En mettant en place différentes actions comme les médiateurs dans la cour, un système de notation et de récompenses sur le bon comportement et la non-violence. Et une écoute active de l'enfant par l'équipe d'animateurs.
- Mettre en place des activités variées qui permettent à chaque enfant de s'épanouir et de découvrir de nouvelles disciplines. Promouvoir les bienfaits du sport tant dans l'apport physique que dans la satisfaction de pratiquer une activité ensemble. Donner le goût pour la culture en proposant diverses formes d'art.

IV. Le projet de fonctionnement

A. La journée type de l'accueil et organisation quotidienne

- 7h30-8h10 : Accueil échelonné, les enfants accompagnés par un adulte se dirigent dans le calme vers la salle d'activité ou à l'extérieur ou un animateur est présent. Des jeux calmes sont proposés (lecture, dessins, jeux de société)
- 11h50 – 13h50 : activités de la pause méridienne (activités culturelles, sportives et en lien avec l'environnement)
- 12h – 13h15 : Temps de restauration
- 13h30 – 13h50 : Temps calme
- 13h50 : accueil des enfants par les enseignants
- 16h30 : sortie des classes, les enfants sont dirigés vers la sortie pour être récupérés par les parents, vers les bus scolaires ou les ateliers périscolaires
- 16h30 : Goûter des enfants
- 16h50 - 17h30 : activités périscolaires (répondant à un planning hebdomadaire)
- 17h30 – 17h40 : Départ des enfants inscrits à la première heure
- 17h40 – 18h20 : activités périscolaires (jeux divers et entretien du potager)
- 17h40 – 18h30 : Départ échelonné des enfants récupérés par un parent

B. Organisation de l'infirmerie

Le directeur de l'accueil assure la fonction d'assistant sanitaire. Il doit appeler les parents responsables de l'enfant mais ne peut pas administrer des médicaments. En cas de l'avis d'un médecin ou d'accident important, il doit appeler le 15 ou le 18

C. Gestion des régimes alimentaires

Le dossier d'inscription permet aux familles de communiquer sur les régimes alimentaires de leur enfant. Toutes ces particularités sont communiquées lors de la création du dossier de l'enfant sur le portail famille. Enfin, en cas de difficulté dans la gestion des régimes alimentaires, un rendez-vous avec la famille peut être proposé pour une adaptation optimale de l'enfant dans le groupe.

D. Activité (objectif, moyens mis en œuvre, évaluation)

Toutes les activités proposées sont des activités de découvertes permettant aux enfants de s'initier à diverses pratiques. Un de nos objectifs principaux est de sensibiliser les enfants au développement durable en leur faisant réaliser l'impact que l'homme peut avoir sur l'environnement. Nous préférons également éviter les activités de consommation au profit d'activités plus respectueuses de l'environnement mais tout aussi intéressantes pédagogiquement avec un aspect éducatif.

En fin de période, une évaluation sous forme de bilan oral de chaque atelier sera réalisée auprès des enfants avec l'animateur de l'atelier. De plus, grâce à la mise en place d'un blog, nous avons un retour direct via les commentaires des parents sur le blog.

E. Points négociables et non négociables

Entre 16H45 et 17h30, les enfants inscrits au périscolaire ne pourront pas être récupérés. Sauf cas exceptionnel, (rendez-vous chez un médecin, départ en voyage...)

F. Quelles sanctions pour quels motifs ?

Chaque enfant doit respecter le règlement de l'accueil ainsi que les règles de vie. En cas de « manquement au règlement » et selon la gravité, l'équipe d'animation lui proposera d'effectuer des sanctions pédagogiques (débarrassage, nettoyage, rangement).

Néanmoins en cas de répétition, ou d'actes de violence l'enfant recevra un avertissement.

Les avertissements sont premièrement oraux et au nombre de deux. Les parents sont appelés pour en être informés.

Par la suite les avertissements sont écrits. Chaque avertissement écrit est signé par le référent périscolaire, les parents, la directrice de service et l'élue en charge de l'éducation.

Au bout de 3 avertissements écrits, un rendez-vous en mairie sera pris avec la famille.

L'enfant pourra être exclu des ateliers méridiens et périscolaires pour un temps donné

V. L'équipe d'adultes (équipe d'encadrement + équipe technique)

A. Composition de l'équipe, qualifications, compétences particulières

Rappel du taux d'encadrement :

- 1 animateur pour 14 enfants âgés de 6 à 11 ans
- Le midi 1 animateur pour 30 enfants (quota établi par Mr le maire = non soumis au règlement DDCS).

Joliot-Curie :

L'équipe est composée d'un directeur de l'accueil diplômé BPJEPS et de 3 animateurs le matin, 5 animateurs le midi, 4 animateurs le soir (1 en deuxième heure de périscolaire avec le directeur).

Gabriel Péri :

L'équipe est composée d'un directeur de l'accueil diplômé BEATEP et de 3 animateurs le matin, 5 animateurs le midi, 3 animateurs le soir (1 en deuxième heure de périscolaire avec le directeur).

Lors du recrutement nous contrôlons que chacun adhère au projet éducatif de la commune, l'équipe ayant pour objectif permanent la sécurité physique, morale et affective des enfants.

Le service Jeunesse et Sports de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale contrôle systématiquement les bulletins de casier judiciaire ainsi que le fichier national des personnels déclarés comme intervenants.

B. Rôle et responsabilités de chacun (directeur, animateurs, AS, etc...)

Rôle du directeur :

- Il s'assure du bon déroulement de l'accueil
- Il veille à la « non dangerosité » des activités
- Il contrôle son personnel et remédie à des dysfonctionnements
- Il sensibilise les animateurs sur leurs rôles afin de garantir un accueil agréable à toutes et à tous
- Avec le personnel technique, il donne son avis sur les menus, le « timing » des repas, ainsi que sur le nettoyage de la structure
- Dans son rôle de formateur, il vérifie que les animateurs appliquent bien les consignes énoncées.
- Ils veillent à la sécurité morale, physique et affective des enfants

Rôle des animateurs :

- Ils proposent, préparent et encadrent des activités culturelles, ludiques et sportives
- Ils appliquent les démarches pédagogiques du projet envers toutes les personnes avec lesquelles ils sont en interactions
- Ils veillent à la discipline du groupe qu'ils ont en charge

Pharmacie et soins :

- Des pharmacies sont à disposition des animateurs afin de soigner les éventuelles petites blessures (*À prendre lors des déplacements avec les fiches sanitaires de chaque enfant*)
- Chaque soin doit être inscrit par l'animateur dans un registre d'infirmerie et expliqué à son responsable
- En cas de coup porté à la tête, les pompiers sont automatiquement appelés, par mesure de précaution et pour conseils

Protocole d'accueil individualisé (PAI) :

La signature d'un PAI est nécessaire :

- Pour toute pathologie chronique ou aiguë en cours (traitement à prendre), l'ordonnance du médecin devra être jointe.
- S'il s'agit d'un traitement à ne prendre qu'en cas de crise, les conditions et les modalités d'utilisation des produits devront être décrites.
- Les médicaments sont remis au responsable du séjour dans leur emballage d'origine avec la notice d'utilisation.
- Les noms et prénoms devront être inscrits sur l'emballage.

Sécurité et responsabilité :

Chaque animateur doit veiller au respect de la sécurité physique, morale et affective des enfants, ainsi qu'à l'application de la législation, sous couvert du directeur, à l'intérieur du site ainsi qu'à l'extérieur

C. Quel accompagnement pour l'équipe et les stagiaires

Un entretien de milieu et de fin de trimestre est réalisé par le responsable du périscolaire. Une évaluation aura lieu pour chaque animateur et à chaque trimestre réalisé par le responsable du périscolaire. L'animateur aura le choix sur l'évaluation de l'activité mais pas la séance.

Le bilan de ces entretiens et évaluation ne sera pas transmis à la directrice du service Jeunesse & sports.

Un entretien annuel est réalisé avec le référent de l'agent.

D. Les temps de réunion d'équipe (avec qui, à quelle fréquence, quel contenu)

1 réunion est prévue entre chaque période de vacances afin de préparer les activités et le matériel nécessaire pour le déroulement des activités.

E. Les règles non négociables

- L'animateur doit s'assurer de la sécurité morale, affective et physique des enfants
- Il est interdit de sortir de la structure sans une trousse de secours à pharmacie complète, sans connaître le numéro du responsable, de la structure d'accueil et sans les fiches sanitaires de chaque enfant
- L'animateur aura le vocabulaire adapté et l'attitude correcte.

VI. Communication envers les familles

A. Modalités d'inscription

Les inscriptions et préinscriptions se déroulent sur le portail famille. Les familles peuvent s'inscrire à l'année ou au mois. En revanche, ils doivent s'inscrire avant le 20 de chaque mois pour le mois suivant. En cas de problème, ils peuvent joindre le guichet unique par mail ou par téléphone.

B. Réunion d'information, portail famille

Tous les documents nécessaires sont à télécharger sur le portail famille du site internet de la ville. Les parents ne possédant pas d'outils numériques peuvent se rendre directement au guichet unique ou des agents du service jeunesse et sports peuvent les accompagner dans leur démarche.

C. Blog

Un Blog est utilisé durant l'année, il permet de donner des nouvelles à chaque de période aux familles par la présence de photos et d'un texte explicatif.

L'adresse est <http://infojeunesse.saint-chamas.com/>

Tous les articles ne sont accessibles qu'avec un mot de passe qui est donné directement aux parents.

Ce dernier permet aux familles d'être rassurées sur l'engagement de l'équipe d'animation ainsi que sur la qualité des activités proposées. En effet, les enfants accueillis sont venus pratiquer des activités culturelles, ludiques et sportives et souhaitent profiter de l'accueil dans les meilleures conditions.

VII. L'évaluation

Afin de déterminer si les objectifs ont été atteints, nous évaluerons :

- La participation aux activités (taux des présence, résultat des activités...)
- Le gaspillage alimentaire (tableau des suivie...)
- Les comportements anormaux (refus des consignes, coup de blues ...)
- Le retour des parents via le blog
- Le retour des parents, des enfants, des élus et de la hiérarchie